

La demande est à adresser par écrit au collègue échevinal de la Ville de Grevenmacher pour avis dans un délai d'au moins 4 semaines avant la manifestation.

L'organisateur / L'association

Dénomination : _____
Nom du responsable : _____
Adresse du responsable : _____
N° Téléphone : _____ Fax : _____
GSM : _____ Adresse Email : _____

Manifestation

Genre de la manifestation : _____
Date (s) de la manifestation : _____
Durée de la manifestation (dates & heures) : _____
Début de la manifestation : _____
Fin de la manifestation : _____
Nombre de participants organisateurs : _____ Nombre de visiteurs prévus : _____
(Nombre maximal de personnes pouvant occuper la salle: 49. Prescriptions de prévention incendie - dispositions générales (règlement ITM-SST 150!))

Nous tenons à vous signaler qu'il est indispensable de veiller à ce que la prescription en ce qui concerne le nombre maximal de personnes soit respectée. L'administration communale de la Ville de Grevenmacher décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette prescription.

Matériel sur place

- 8 tables pliantes + 3 tables hautes de bar
- 49 chaises
- W-Lan (SSID : Zentscheier / PW : z.keller)
- Écran & projecteur multimédia (sur demande)

Pour toute question concernant la sécurité (nombre maximal de personnes pouvant occuper la salle), emplacement des tables et chaises, raccordements électriques, matériels et mesure de sécurité/premier secours) veuillez contacter le service technique au numéro 75 03 11-2051.

Instructions importantes:

- **Le badge est à retirer auprès de Madame Christiane Scheerer du secrétariat communal.**
- **Le chauffage doit être mis en marche soit la veille, soit le jour même de l'évènement. Le thermostat se trouve à proximité du comptoir. Veuillez appuyer le bouton d'allumage du thermostat afin de mettre le chauffage en marche.**
- **Veillez à ce que les frigos restent ouverts après la fin de l'évènement pour empêcher la formation d'eau de condensation.**
- **Vous êtes tenus de veiller à ce que la porte d'entrée soit verrouillée correctement en sortant de la cave.**

Un accusé de réception ensemble avec une confirmation de réservation vous seront adressés dès réception du formulaire et suivant disponibilité.

Grevenmacher, le _____

Signature du demandeur

La cave «Zéintscheier » est mise à disposition des utilisateurs à titre gratuit, lorsqu'il s'agit:

- de réunions des clubs et associations culturelles, sportives et philanthropiques locales.
- de réunions de sections politiques locales représentées au conseil communal de la Ville de Grevenmacher ainsi que d'organisations syndicales.

Est à considérer comme association locale toute association de personnes physiques ayant son siège social au sein de la commune de Grevenmacher et déployant des activités au sein de la commune de Grevenmacher. L'administration communale de la Ville de Grevenmacher doit par ailleurs avoir pris connaissance des statuts de l'association.

Ville de Grevenmacher

Vu pour accord, sous réserve des observations ci-après.

Grevenmacher, le _____

Pour le collège échevinal

La secrétaire communale,

Le Bourgmestre,

Carine MAJERUS

Léon GLODEN

Observations:

Original : Mme Christiane Scheerer

Copie : Service technique